

- Présidence :** Jean-Charles Guiguen,
- Membres présents :** MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Jean-Jacques Raboisson, Alain Vedrenne,
- Membre excusé :** Mme Véronique Autexier,
MM. Philippe Brandy, Manuel Pinaud,
- Membres absents :** Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités,
- Civilités,
- Agenda et information de l'animateur.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Championnat D3 : Poule D, Forfait général de ES JAVREZAC
- 2 : Championnat CR7 : Engagement CS CHASSORS

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : Finales Champions Div's

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N° 5 de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 12/08/2024 est approuvé sans modification. ([Lien](#))

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Un échange téléphonique a été réalisé avec le directeur des services techniques de ville du Gond-Pontouvre quant aux installations de la ville partagées par les clubs AC GOND-PONTOUVRE et GSF PORTUGAIS.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1 – Championnat D3 : Poule D, Forfait général ES JAVREZAC

Par courriel en date du 21/08/2024, le club de ES JAVREAC fait part de sa non-participation au championnat D3, pour la saison 2024/2025.

La commission prend acte et conformément aux règlements généraux de la FFF et de la LFNA, procède au repêchage du club du FC AUBETERRE.

L'équipe du FC AUBETERRE, avec son accord, est donc intégrée dans le championnat D3, Poule D, pour la saison 2024/2025.

Le secrétariat du district informera les équipes de la Poule D, championnat D3, ainsi que les clubs participants au championnat 4D, Poule G.

2 – Championnat CR7 : engagement CS CHASSORS

Par courriel en date du 26/08/2024, le club de CS CHASSORS demande l'engagement d'une équipe dans le championnat CR7, pour la saison 2024/2025.

La commission prend acte et procède à l'engagement de CS CHASSORS 2 dans le championnat CR7, Poule D.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

1 – Demi-finales et finales Champions Div's

Si toutefois, au cours de la saison 2024/2025, le calendrier général des compétitions devait connaître d'importantes modifications compte tenu des conditions météorologiques, la désignation du champion de chaque division (D2 à D4 (1^{er} et 2^{ème} Niveaux) et CR7 sera effectuée selon la méthode du meilleur indice. Une « annexe » au règlement de la Champions Div's sera éventuellement épinglée, le moment venu.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(

1° - Etude des courriers reçus

- Courriel ES JAVREZAC, du 21/08/2024, Pris note,
- Courriel US CHANTILLAC, du 22/08/2024, du 23/08/2024, Pris note,
- Courriel AS SOYAUX, du 23/08/2024, Pris note,
- Courriel AS MERPINS, du 22/08/2024, Pris note,
- Courriel Mairie de SOYAUX, du 21/08/2024, Pris note,
- Courriel ES NERCILLAC REPARSAC, du 23/08/2024, Pris note,
- Courriel GJ LNF, du 23/08/2024, Pris note et transmis la Commission des compétitions Jeunes,
- Courriel US ETAGNAC, du 25/08/2024, Pris note,
- Courriel CS CHASSORS, du 26/08/2024, Pris note.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 28/08/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°5 du 12/08/2024	Validée	Jean-Charles GUIGUEN	Immédiat
1	Forfait général ES JAVREZAC	Validée	Jean-Charles GUIGUEN	Immédiat
2	CR 7 : Engagement CS CHASSORS	Validée	Jean-Charles GUIGUEN	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 04 septembre 2024 à 17h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN

Le Secrétaire (par intérim)
Patrick Bourabier, par intérim

